

Préambule :

L'observatoire VASC a été créé en novembre 2005 par décision du bureau de l'ALGED. Cet observatoire fait suite aux travaux de la commission « Vie Affective, Sexualité et Couples » qui œuvrait depuis novembre 2000. L'observatoire a repris les missions de cette commission.

Documents de référence :

- La loi et les réglementations en vigueur
- Les Recommandations de bonnes pratiques HAS
- Observatoire permanent des modalités d'application du rapport de la commission « *vie affective, sexualité, couples* » (Vie affective ALGED nov. 2005)
- Note organique du 22/05/2013 : « *Présentation du texte ressource pour la politique ALGED concernant la vie affective, sexuelle et la vie en couples* »
- Note organique du 22/05/2015 : « *Rôle des personnes ressources en matière de vie affective, sexuelle et de couples et moyens mis à disposition pour accomplir ce rôle* »

Missions de l'observatoire :

Informier

- Suivre les évolutions politiques et législatives relatives à la VASC, notamment celles relatives à l'éducation et l'information sexuelle
- Informer les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels des évolutions relatives à la VASC
- Veiller à la conformité des règlements de fonctionnement des établissements et services aux évolutions législatives
- Veiller à la diffusion de la politique ALGED en matière de VASC
- Identifier, répertorier et alimenter les documents, ressources, outils, utiles en matière de VASC

Conseiller

- Echanger, soutenir la réflexion des professionnels face à une difficulté
- Proposer des espaces de réflexion pour les personnes-ressources VASC des établissements (montage de projet, difficulté spécifique...)
- Proposer des lieux d'écoute pour les familles

Coordonner et évaluer

- Observer l'évolution des pratiques professionnelles en matière de VASC, leur cohérence à la législation et/ou des recommandations de bonnes pratiques
- Coordonner les actions dont les établissements et services gardent l'initiative et veiller à leur harmonisation
- Réaliser un rapport biennal au bureau sur les pratiques VASC à l'ALGED

Composition de l'observatoire :

- L'observatoire est composé de 14 membres maximum dont :
 - o 2 représentants des personnes accompagnées, concernées
 - o 5 représentants maximum des professionnels (panel des typologies d'établissements et services)
 - o 5 représentants maximum des familles (panel des typologies d'établissements et services)
 - o 1 représentant du conseil d'administration
 - o 1 responsable choisi parmi les directeurs

Renouvellement des membres

- Les mandats sont de 6 ans non-renouvelables. Le renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans à partir de 2021.
- Un appel à candidature est diffusé via l'association et la direction générale aux familles et aux salariés, et aux personnes accompagnées
- Les candidatures familles et professionnels sont motivées et présentées par écrit au responsable de l'observatoire.
- Deux membres de l'observatoire (parité famille/professionnel) s'entretiennent avec chaque candidat. Les candidatures sont présentées à une réunion de l'observatoire.
- Le responsable est nommé par la direction générale, le membre représentant du conseil d'administration est nommé par l'association.
- Les membres de l'observatoire votent pour le candidat dont les valeurs et la motivation sont cohérentes avec la politique de l'ALGED et compatibles avec la mission de l'observatoire.

Démission, fin de mandat, abandon

- La démission est réalisée par information écrite au responsable de l'observatoire.
- L'absence à deux réunions successives et non motivée sera considérée comme un abandon du mandat de représentant
- Une fin de mandat peut être prononcée par le président de l'ALGED, en cas de problème grave d'atteinte aux valeurs de l'ALGED

Principes de fonctionnement :

- L'observatoire se réunit de 4 et 6 fois par an en alternance sur les sites ALGED.
- L'observatoire rencontre les référents VASC des sites pour identifier les problématiques, les besoins, les projets et les ressources des différents sites.
- L'observatoire réalise à partir des informations recueillies et des indicateurs ALGED un bilan annuel et des préconisations en matière de VASC.
- L'observatoire soutient et anime la cellule d'écoute des familles.
- L'observatoire peut être saisi pour information ou pour conseil par un directeur ou un référent VASC via une fiche de recueil rapport VASC transmise au responsable. La situation est présentée à la prochaine réunion de l'observatoire. Dans ce cas l'observatoire émet des recommandations mais ne peut en aucun cas donner des directives au directeur ou à la personne ressource.
- L'observatoire fait du lien avec les personnes ressources des établissements.

L'engagement des participants :

- Les participants à l'observatoire s'engagent sur la durée de leur mandat à participer aux travaux et réunions de la commission.

Modalité de prise des décisions :

- Les décisions sont prises par recherche de consensus et par défaut à la majorité des membres

Modalité de mise en œuvre des actions :

- Les membres de l'observatoire participent collégalement à la mise en œuvre des actions constitutives de la mission.

Le bilan biennuel :

Il est réalisé à partir :

- d'une grille d'indicateurs commune à tous les établissements ou services
- des rencontres avec les personnes ressources VASC et les personnes accompagnées des sites ALGED
- des questions pour lesquelles il est mandaté
- d'autres indicateurs ou tendances émanant d'autres instances.

Les relations avec les sites :

- Soutien de la communication sur la politique ALGED VASC
- Transmission d'informations, de ressources en matière de VASC
- Recueil des bonnes pratiques des sites pour diffusion
- Avis à la suite de sollicitation (étude de cas, demande de formation...)

Les relations avec l'association

- Un rapport biennuel est présenté au bureau de l'association.
- Toute décision ou action impliquant l'association doit être validée par le bureau de l'association.

Jean-Pierre VILLEROT
Président

